

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2024/03/04

### Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	12
Votants :	17
Abstention :	0
Opposition :	0

**L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet à dix-huit heures trente,**

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de ST GENEST SUR ROSELLE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

**Date de convocation** : 2 juillet 2024

### Objet

Décision modificative  
2

**Présents** : M ANTOINE ; M BERTRAND; M BOURDEAU ; M DELANOTTE ; M DESSANE; M JOUANNETAUD ; M LATOUILLE ; M LAVOREL; M CHAZELLE; M GAUTHIER ; Mme JAUFFRET; M LAGORCE

**Pouvoirs** : M CELERIER donne pouvoir à M LAVOREL  
M CUBERTAFON donne son pouvoir à M GAUTHIER  
M DUBOIS donne son pouvoir à M CHAZELLE  
Mme GUEIDAN donne son pouvoir à M LAGORCE  
M RAINAUD donne son pouvoir à Mme JAUFFRET

A la demande du Comptable Public, il est demandé de réaliser un virement de crédit de 7 000 € du compte 2158 au compte 28158 (virement interne d'opération d'ordre dans le chapitre 40 de l'investissement du plan comptable).

**A l'unanimité, le Comité Syndical adopte cette décision modificative**

Le Vice-Président,  
Eric LAVOREL



REÇU EN PREFECTURE

le 09/08/2024

Application agréée E-legalite.com